

**DÉBAT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES
2019**

CCAS D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire, dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif, la présentation au Conseil d'Administration d'un rapport sur les orientations budgétaires de l'établissement.

Si les textes ne précisent pas le contenu de ce débat, celui-ci doit permettre aux membres du Conseil d'Administration :

- d'être informés sur l'évolution de la situation financière de l'établissement
- de débattre des orientations pluriannuelles qui préfigurent les priorités affichées dans le budget primitif
- de s'exprimer sur la stratégie financière de l'établissement.

Le rapport d'orientations budgétaires ne présente donc aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

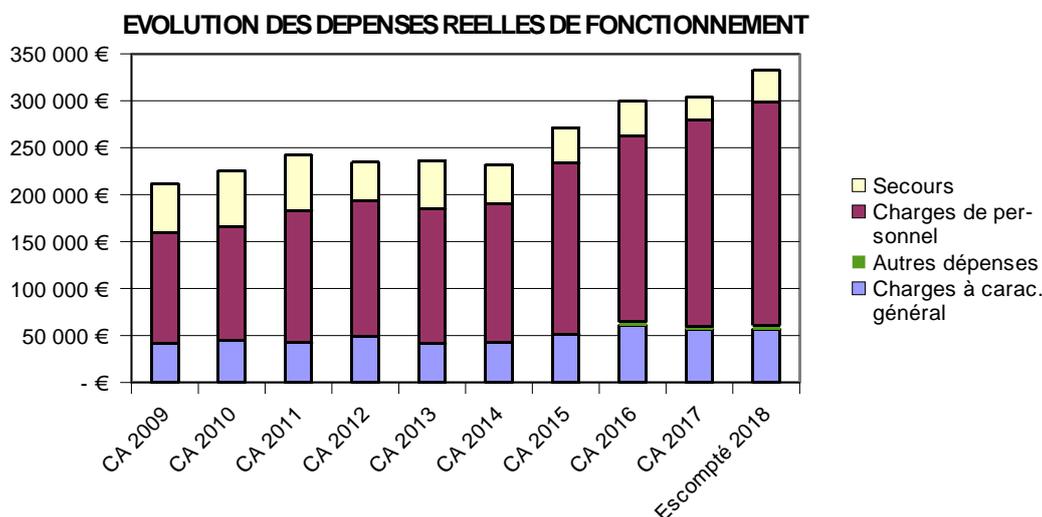
Dans ce cadre, seront présentées :

- une analyse de la situation financière de l'établissement (I) ;
- les orientations budgétaires pour l'exercice à venir (II).

I - L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

La présente analyse présentera, dans un premier temps, l'évolution des dépenses de fonctionnement puis abordera, dans un deuxième temps, l'évolution des recettes de cette section.

A. L'évolution des dépenses de fonctionnement



Pour 2018, le budget du CCAS est en progression de (+ 9,46 %) en raison principalement d'un remplacement à mi-temps d'un agent placé en congé maternité durant 6 mois, et la prise en compte sur une année complète d'un apprenti.

a. Les dépenses de personnel

Les charges de personnel sont constituées principalement des rémunérations et charges sociales du personnel communal. C'est le premier poste de dépenses de l'établissement, en progression de près de 7,6 % sur l'exercice passé.

Cette évolution s'explique principalement par la prise en charge en année pleine de la rémunération de l'apprenti en gestion administrative recruté au mois d'octobre 2017 et par le recrutement d'un agent de remplacement à mi-temps pendant 6 mois pour pallier le départ en congé maternité d'une assistante socio-éducative.

L'exercice budgétaire 2018 a également été marqué par :

- le passage à temps partiel à 80 % d'une assistante socio-éducative à partir du 1^{er} octobre ;
- la compensation de la hausse de la Contribution Sociale Généralisée, par le versement d'une indemnité compensatrice aux agents, sans impact néanmoins sur le budget de l'établissement grâce à la réduction corollaire du taux de cotisation employeur maladie ;

- la revalorisation du régime indemnitaire de certains agents disposant des plus faibles revenus ou de nouvelles responsabilités et sujétions non compensées jusqu'alors.

Il convient toutefois de noter que la progression de la masse salariale, qui correspond aux charges de personnel diminuées des recettes perçues en compensation, a pu être contenue par le remboursement, par l'assurance statutaire, du traitement de l'agent en congé maternité et par le versement par la Région Grand Est de primes pour l'embauche et la formation d'un apprenti.

b. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement quotidien du service, à l'exception des dépenses de personnel. Elles sont constituées principalement, pour le CCAS, des charges liées à la prestation de téléassistance, à la délivrance de Cité Pass, aux repas des seniors et aux diverses sorties avec les familles et les seniors.

Ce poste de dépenses est resté stable, avec une légère augmentation de 0,86 % en 2018 pour s'établir à 56 893 €, hors subventions perçues en compensation.

Certains postes de dépenses ont diminué comme :

- l'achat de pass bus (- 27,76 %) dû à la modification des critères d'attributions des cités pass bus.
- La téléassistance (- 3,80 %) suite à la réduction des tarifs de téléassistance malgré la hausse du nombre de bénéficiaires (+ 14 adhérents),
- l'achat de fournitures administratives (- 64,67 %) essentiellement dû à l'utilisation du stock antérieur par les agents,
- la prime d'assurance (- 8,21 %).

D'autres postes de dépenses ont quant à eux augmenté comme celui relatif à la publication avec la création du guide des seniors qui a été remis à l'ensemble des seniors de la Ville à l'occasion de la distribution du bon de fin d'année par les membres du Conseil de Municipalité de la Ville.

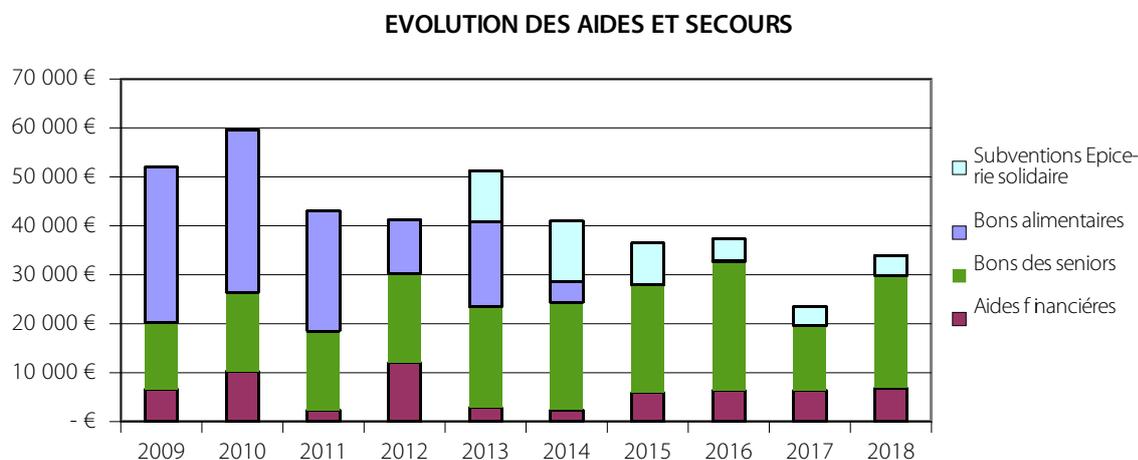
L'organisation d'une sortie à Strasbourg pour les seniors a remporté un vif succès (94 participants), et a également conduit à l'augmentation du poste de dépenses transport. Celui-ci a été compensé en partie par une participation financière des seniors.

Ce poste de dépenses a également été marqué par la création de nouvelles actions et/ou la poursuite de projets déjà mis en place :

- Organisation de deux séjours à Guitté (Côte d'Armor) pour les seniors compte tenu de la forte demande
- Organisation d'un séjour famille de trois jours (22 personnes en 2018, contre 27 personnes en 2017 et 19 personnes en 2016)
- Organisation d'animations à l'Espace Pierre de Lune par un agent de la Ville, l'animatrice ayant cessé ses interventions en août 2017, suite à un déménagement (économie de 1 066,34 € sur le chapitre 011)

- Organisation de balades découvertes et nature en direction des seniors animées par un éducateur sportif de la Ville
- Organisation d'une sortie cinéma pour les seniors : 169 personnes soit 27 de plus qu'en 2017

c. Les autres charges de gestion courante



Ces charges regroupent l'ensemble des dépenses consacrées aux aides et secours délivrés par le CCAS.

Le bon des seniors

Ce poste a augmenté de 43,44 % en raison principalement de la contrepassation du rattachement de charges effectuée en 2017 pour les bons des seniors. Celui-ci avait été estimé en 2016 en fonction du nombre de bons délivrés et leurs valeurs, avec l'expérimentation de celui-ci. Il s'avère que tous les seniors n'utilisent pas leur bon, d'où la présence d'un décalage à l'année N+1.

Le principe d'indépendance des exercices amène l'établissement à réaliser des rattachements de charges, étant donné que les bons des seniors sont délivrés en fin d'année N et que les factures arrivent seulement en N+1. Ces opérations comptables sont donc réalisées afin que les charges estimées soient incluses dans le résultat de l'exercice.

Ainsi en 2017 et 2018 les rattachements de charges ont été effectués au plus proche de la réalité.

L'aide alimentaire d'urgence

Parmi les aides, l'enveloppe consacrée à l'aide alimentaire d'urgence n'a pas été utilisée en 2018, contre 30 € délivrés en 2017 et 151,98 € en 2016. En effet les liens étroits entre les membres de la Maison du Grémillon et le CCAS permettent une grande réactivité face aux situations relevant de l'urgence.

Le CCAS a versé une subvention de 4 000 € pour son fonctionnement. Par ailleurs, la Maison du Grémillon a perçu une subvention de 4 000 € par la DDCCS dans le cadre du contrat de ville et 3 000 € de la Métropole du Grand Nancy et 1000 € du Département.

Pour mémoire, avant la création de l'épicerie solidaire, de 2008 à 2013, 23 575 € en moyenne étaient accordés pour les aides alimentaires.

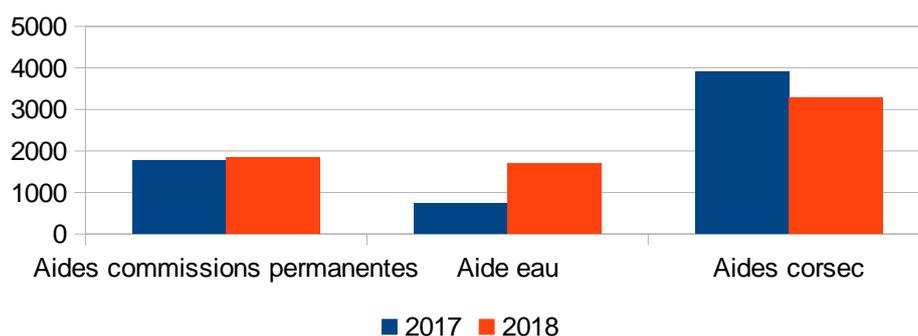
Les aides financières

Il convient de mentionner une hausse des aides financières accordées aux personnes rencontrant des difficultés d'environ 6,52 % par rapport à l'année 2017.

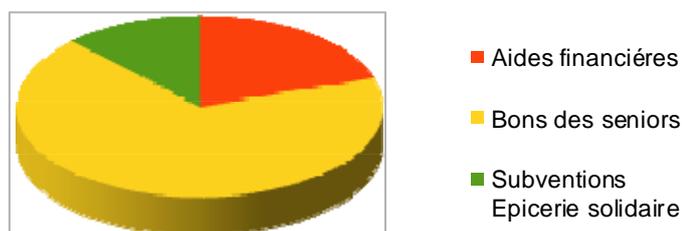
L'enveloppe consacrée à l'aide au paiement des factures d'eau versée par la Métropole du Grand Nancy a été beaucoup plus mobilisée en 2018.

Les aides accordées dans le cadre de la commission permanente ont subi une légère hausse alors que les aides « Corsec » ont reculé.

Evolution des aides par commission



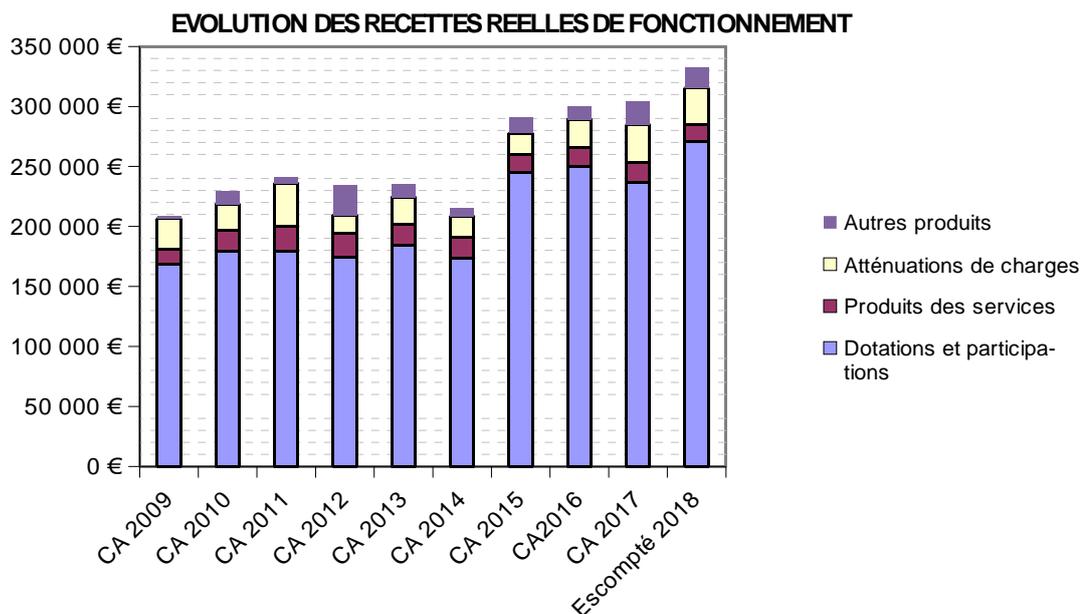
Répartition des aides 2018



B. L'évolution des dépenses d'investissement

En 2018, l'établissement a fait l'acquisition de deux actions d'une valeur de 100 € chacune de la Société Publique locale, afin de bénéficier de prestations de service en ressources humaines auparavant assurées par le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle. En contrepartie les cotisations versées au Centre de gestion ont reculé à hauteur du montant de ces actions.

C. L'évolution des recettes de fonctionnement



En diminution de 8,37 % en 2018 (hors subvention communale), les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des atténuations de charges, des produits des services et des dotations et participations. Concernant ces dernières, le CCAS a pu bénéficier d'un don exceptionnel important d'une association Ascéienne en 2017, ce qui explique en partie le recul des recettes en 2018, hors subvention communale.

Les atténuations de charges comprennent, pour l'essentiel, divers remboursements de rémunération et la participation du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre de l'accompagnement par le CCAS des bénéficiaires du RSA.

Avec le remboursement du traitement indiciaire hors charges d'un agent placé en congé de maternité, et le versement d'une aide au recrutement d'un apprenti embauché en 2017 de 2 000 € par la Région Grand Est, ce poste de recettes a diminué de 986 € par rapport à 2017. En effet, les indemnités versées par l'assurance en cas d'absence du personnel sont moins importantes qu'en 2017.

Les produits des services, qui proviennent des participations des usagers aux prestations délivrées par le CCAS (téléassistance, titres de transport...), ont diminué de 2 398 € (- 14,53 %), et ce malgré l'augmentation du nombre d'abonnés à la téléassistance (+ 14 personnes). En effet, les recettes en lien avec ce service sont fonction des niveaux de tarification qui tiennent compte des ressources des bénéficiaires.

Par ailleurs, les recettes liées aux titres de transport ont diminué avec le recul de la vente de cité pass.

La progression des recettes de l'établissement, hors subvention communale, provient principalement de subventions et participations obtenues par le CCAS :

- Pour l'organisation des espaces de rencontre seniors sur le quartier Mouzimpré (500 € du Conseil Département de Meurthe-et-Moselle et 1 000 € de la DDCS)
- Pour le versement d'une aide au paiement des factures d'eau sous condition de ressources (4 917 €) par la Métropole du Grand Nancy
- Pour l'engagement de l'établissement à accueillir dans le logement d'urgence à titre temporaire des personnes en difficulté, sans domicile et à les accompagner dans leur démarche pour accéder à un logement (3 958.22 € par la CAF)
- Pour une participation financière de la CARSAT pour le voyage des seniors (2100 €), 21 participants ont pu ainsi obtenir une aide de 100 € par personne.
- Pour la participation des seniors lors des deux séjours à Guitté (9 176,20 €), du séjour famille dans les Vosges (420 €) et de la sortie à Strasbourg pour les Seniors (4 641 €)

Par conséquent, la ville d'Essey-lès-Nancy a augmenté le versement de la subvention au CCAS de 15,94 % par rapport à l'an dernier, tout en se situant à un taux de réalisation de 95,36 % par rapport à ses prévisions de 2018, afin de conserver un résultat proche de l'an dernier.

Pour conclure, à la fin de l'année 2018, l'Etablissement devrait dégager un résultat excédentaire de 13 673,30 €, soit 26,80 € de plus par rapport à 2017, après avoir couvert le besoin en financement de la section d'investissement.

L'excédent dégagé constitue pour l'établissement le fond de roulement indispensable à son fonctionnement sur le début de l'exercice 2019, dans l'attente du vote du budget primitif. Il pourra également compter sur une subvention communale de 80 000 € pour faire face à ses dépenses (paiement des salaires et des bons des seniors notamment).

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Malgré le recul de l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement de l'Etat à la Ville d'Essey-lès-Nancy, premier financeur de l'établissement, le CCAS entend poursuivre ses actions tout en recherchant des financements.

A. Les dépenses de fonctionnement

1. Les charges à caractère général

Ce poste de dépenses devrait diminuer en 2019 de - 1,53 %, du fait de la réduction de certaines charges estimées au plus proche de la réalité, d'autres par précaution n'ont pas été réévaluées par choix car elles dépendent de critères aléatoires d'une année à l'autre.

Il est prévu en 2019 de poursuivre les actions de l'an passé, telles que l'organisation d'un séjour familles, deux séjours d'une semaine pour les seniors et une sortie d'une journée pour les seniors, les visites anniversaires pour les personnes fêtant leurs 80 ans.

L'an dernier, le CCAS a affiché sa volonté de développer des projets inter-services pour mettre à profit les richesses des différents pôles de la ville d'Essey-lès-Nancy et ainsi apporter de nouvelles dimensions aux projets menés (Noël des familles en lien avec le pôle jeunesse, travail en collaboration avec la Maison de la parentalité sur la famille et le lien parent enfant, favoriser l'accès gratuit à la culture par la valorisation de notre offre existante...). C'est ainsi que plusieurs projets ont pu être menés en 2018 qui ont permis à la fois aux familles et aux seniors de profiter d'activités nouvelles et de réduire les dépenses par la mise en commun des moyens :

- le Noël des familles a été organisé en collaboration avec le pôle jeunesse, le Conseil Municipal des jeunes ainsi que la Maison de la Parentalité (projection d'un film, stand de jeux, goûter..) ; environ 200 personnes présentes dont 50 enfants du centre de loisirs et une vingtaine de personnes de la Maison de la Parentalité.
- par ailleurs, des balades découverte et nature en direction des seniors ont été mises en place depuis octobre 2018 en collaboration avec les services des sports de la Ville. En effet, le mardi matin, une balade découverte est organisée par un éducateur sportif municipal. Les objectifs sont multiples :
 - Maintenir ses capacités de déplacement
 - Favoriser le prolongement d'une vie active indépendante
 - Créer du lien social
 - Découvrir ou redécouvrir la richesse des sites naturels de proximité ou du patrimoine urbain

Le franc succès de ces actions encourage les agents du CCAS à poursuivre pour 2019 ce type d'expérience. Par ailleurs, la recherche d'économie tout en garantissant un service et des prestations de qualité amènera l'établissement à travailler davantage dans ce sens.

Bien que n'impactant pas l'évolution des charges à caractère général, il convient de noter que l'établissement sera mieux couvert en 2019 en cas d'absence éventuelle de ses agents, suite à l'extension du périmètre de l'assurance statutaire. Cette décision a pu être prise grâce à la faible sinistralité enregistrée ces dernières années sur l'établissement.

2. Les charges de personnel

Ce poste de dépenses devrait reculer de près de 9 % (hors recettes perçues en compensation), avec la mutation, depuis le 1^{er} janvier 2019, d'un adjoint d'animation sur le budget communal.

Le passage à temps partiel à 80 % d'une assistante socio-éducative au cours de l'exercice précédent devrait également participer à la contraction des charges de personnel établies en année pleine. Toutefois, la participation du Conseil Départemental à l'instruction, par l'agent concerné, de dossiers de RSA pourrait reculer à due proportion.

La poursuite des mesures catégorielles de la réforme « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations », après une année de report, devrait en revanche faire progresser la charge financière de certains agents, avec notamment le rééchelonnement indiciaire des assistants territoriaux socio-éducatifs suite à leur passage en catégorie A.

L'année 2019 devrait enfin être marquée par le départ, fin août, de l'apprenti en secrétariat administratif employé par l'établissement et son remplacement par un nouvel apprenti moins expérimenté.

3. Les autres charges de gestion courante

Ce poste devrait progresser de 4,50 % en 2019.

L'enveloppe consacrée aux aides financières est identique à celle de 2018.

En revanche, en 2019, + 8,80 % de seniors atteindront les 65 ans, ce qui conduit à augmenter dans la même proportion les crédits alloués pour la délivrance des bons des seniors.

Le CCAS versera une subvention de 4 000 € à la Maison du Grémillon.

Par ailleurs, il est prévu que le CCAS verse une subvention de 62 € à l'amicale du personnel pour les tickets restaurant non utilisés de l'an dernier.

4. Les charges exceptionnelles

Il est prévu en 2019 de reverser le montant de la somme allouée par la Métropole du Grand Nancy et non utilisée pour les aides concernant les factures d'eau. Il est décidé de le réduire de 28,53 %. En effet, le CCAS a davantage mobilisé cette aide dans son travail d'accompagnement des familles en difficulté.

B. Les recettes de fonctionnement

La ville d'Essey-lès-Nancy devrait verser une subvention à hauteur de 254 156,51 € au CCAS, soit une diminution de 5,85 % pour équilibrer le budget, compte tenu de la réduction des charges de personnel et de la vigilance particulière du CCAS quant à la gestion des dépenses de fonctionnement.

De plus, la réalisation d'actions en faveur des usagers du CCAS fera l'objet, tout comme 2018, de recherches de subventions auprès de la DDCS, de la Métropole du Grand Nancy, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil Départemental et de la Carsat.

Il est aussi attendu des participations des seniors et des familles pour leur séjour.

Une veille systématique sera à nouveau appliquée afin d'obtenir des tarifs attractifs pour le repas des anciens, les achats de prestations et de manière générale en ce qui concerne les fêtes et cérémonies, en privilégiant davantage des initiatives qui contribuent à tisser le lien social plutôt que la consommation de services offerts.